

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2014, soit :

TAXE HABITATION	11.21 %
FONCIER BÂTI	9.28 %
FONCIER NON BÂTI	19.25 %
CFE	15.12 %

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal vote les indemnités suivantes à compter du 28 Mars 2014 :

Indemnité du Maire, Valérie HOULLEGATTE : 17 % de l'I.B. 1015

Indemnités de chacun des Adjointes :

- Pierre CATELAIN 6 % de l'I.B. 1015
- Christine GOUDE 6 % de l'I.B. 1015
- Joël LETERRIER 6 % de l'I.B. 1015

Donc diminution de l'enveloppe financière globale des indemnités des élus par rapport au mandat précédent.

INFORMATIONS DIVERSES

- Informations sont données au Conseil Municipal concernant le legs laissé à la Commune par Monsieur Charles GIBON en 1993.
- Problèmes de ruissellements d'eau rue de Sauxtours.
- Organisation de la cérémonie du 8 Mai.
- Monsieur BRETEL demande de faire remonter au SDEM les problèmes de coupures de courant au village de l'Eglise.
- Discussion à propos de l'achat d'un tracteur pour la commune.

Séance levée 0 h 30.

Prochaine réunion prévue le 23 Mai 2014